

MAIRIE de CHÂTILLON-en-MICHAILLE**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****du 21 novembre 2011**

Convoqué, le 14 novembre 2011, le Conseil Municipal s'est réuni le 21 novembre 2011 à 18 H 30 en Mairie de CHATILLON en MICHAILLE sous la présidence de Monsieur Patrick PERREARD, Maire.

Etaient excusés : Mr Michel PIZELLE a donné pouvoir à Mr Gilles MARCON et Mr Jacques FESSLER a donné pouvoir à Mr Christian PORTIER.

Etaient absents: Monsieur Jacques FESSLER et Emmanuel CABRERA

Le Conseil Municipal a désigné Madame Annick DUCROZET en qualité de secrétaire de séance. Il approuve le compte-rendu de la précédente réunion sans observation et sous la présidence de Monsieur le Maire, il poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

---0---

1. Aménagement d'une nouvelle Mairie – Phase II. Contrat de maîtrise d'œuvre et demandes de subventions

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations relatives au projet d'aménagement de la nouvelle Mairie - phase II. Cette opération d'investissement permettra de créer la salle du Conseil Municipal, la salle des mariages et des salles annexes dans les locaux occupés par l'actuelle école primaire de Châtillon.

Le Cabinet d'architecture de Monsieur Jean-Pierre BAILLET de Bellegarde sur Valserine a estimé la réalisation de ces travaux à la somme de 420.600,00 Euros HT soit 503.037,60 Euros TTC.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Général de l'Ain n'a pas prévu de participer au financement de cette opération dans son programme d'aides 2012.

Sur la base du projet présenté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec l'équipe du Cabinet Jean-Pierre BAILLET de Bellegarde sur Valserine moyennant un pourcentage d'honoraires de 9,5 %, soit un montant de 39.957,00 Euros HT ou 47.788,57 Euros TTC.
- décide de lancer la consultation pour la réalisation des travaux, de solliciter des aides financières auprès de l'Etat et au titre de la Réserve Parlementaire. Il approuve également le plan de financement de cette opération d'investissement comme suit :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		325 600.00 €	77.41%
Emprunts		- €	0.00%
Sous-Total 1		325 600.00 €	77.41%
Etat - DGE	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	85 000.00 €	20.21%
Autre	Réserve Parlementaire	10 000.00 €	2.37%
Sous-Total 2		95 000.00 €	22.59%
TOTAL H.T.		420 600.00 €	

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces des différents dossiers relatifs à cette opération.

2. Réforme de la fiscalité de l'urbanisme. Instauration de la taxe d'aménagement.

A la suite de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, le Conseil Municipal prend connaissance de la création d'une nouvelle taxe appelée « Taxe d'Aménagement », qui se substituera à la taxe locale d'équipement (TLE), à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), à la taxe

départementale pour le financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE) et aux programmes d'aménagement d'ensemble (PAE).

Cette taxe est calculée sur le même principe que la taxe locale d'équipement et elle est appliquée sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (piscine, place de stationnement extérieure, panneaux photovoltaïques au sol...). En tenant compte des exonérations de plein droit applicables sur les projets d'urbanisme, cette taxe d'aménagement au taux de 5,00 %, apportera à la Commune une recette sensiblement équivalente à celle de l'actuelle taxe locale d'équipement.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'institution de la taxe d'aménagement au taux unique de 5,00 % applicable sur tout le territoire, sans exonération autre que celles de plein droit.

3. Délibération modificative n° 2 du budget général

Après avoir entendu Monsieur Gilles MARCON – Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération modificative n° 2 du budget général de la Commune.

Fonctionnement					Explications
Comptes	Dépenses		Recettes		
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	
66111	4 000.00 €				Baisse des taux d'emprunts
023		4 000.00 €			Augmentation du financement des investissements C/021
TOTAL	4 000.00 €	4 000.00 €	- €	- €	
EQUILIBRE		- €		- €	
Investissement					Explications
Comptes	Dépenses		Recettes		
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	
021				4 000.00 €	Financement provenant de la section de fonctionnement C/023
10222				89 000.00 €	FCTVA Année 2011

1321-120				10 000.00 €	Réserve parlementaire attribuée pour l'acquisition du bâtiment des douanes
1321				1 000.00 €	Réserve parlementaire attribuée pour l'acquisition des défibrillateurs
1641		4 000.00 €			Augmentation du remboursement du capital des emprunts dû au faible taux de l'EURIBOR
2188-104		3 800.00 €			Remplacement du four (7 étages) du groupe scolaire de Vouvray par un four 15 étages
21571-108		20 000.00 €			Remplacement du moteur du tracteur Mac Cormick
2158-108		1 300.00 €			Achat d'une tronçonneuse et de bacs à roulettes
2182-108		7 800.00 €			Rachat de la voiture du portage des repas aux personnes âgées
2188-111		2 000.00 €			Tapis salle de sports
2313-111	32 000.00 €				Salle de sports
2135-128		11 000.00 €			Démolition de l'ancien mur du Préau de l'école primaire et remplacement de l'autocommutateur de la Mairie actuelle
2135-130		5 000.00 €			Réfection de la cheminée de l'Eglise de Vouvray
2135-134		4 500.00 €			Démolition du mur dans la cour de l'école primaire de Châtillon
21568-87		2 000.00 €			Complément achat des 2 défibrillateurs pour la salle polyvalente
2188-87		1 600.00 €			Achat d'une machine à glaçons pour la salle polyvalente
2313-112		20 000.00 €			Salle associative
23131-128		14 600.00 €			Sans avenant, dernier complément de financement de la nouvelle Mairie.
23133-134		38 400.00 €			Complément école primaire. Il resterait en l'état actuel et sans avenant, 76.454 Euros à financer.
TOTAL	32 000.00 €	136 000.00 €	- €	104 000.00 €	
EQUILIBRE		104 000.00 €		104 000.00 €	

4. Rapport de gestion 2010 de la SEMCODA

Après avoir entendu Monsieur Gilles MARCON – Adjoint délégué, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la synthèse du rapport de gestion établi par la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) sur l'exercice 2010 et donne quitus au mandataire pour la période expirée.

5. Compte rendu des délégations du Maire

Le Conseil Municipal entend du Maire le compte-rendu de l'exercice de ses délégations qui lui ont été consenties et au moyen duquel il a signé au nom de la Commune :

- ✦ Le 20 septembre 2011 : l'encaissement du chèque n° 8979271 de 523.25 Euros de la Compagnie d'Assurance GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne correspondant au remboursement des dégâts occasionnés le 29.10.10 au RENAULT KANGOO des services municipaux.

- ✦ Le 20 septembre 2011 : la convention intervenue avec Madame Rachel GLADMAN pour la mise à disposition chaque samedi matin, hors périodes de vacances scolaires jusqu'au 1er juillet 2012, d'une salle communale située au 1er étage de l'ancienne école de Vouvray et moyennant une indemnité de SEPT EUROS (7 Euros) par demi-journée d'occupation.

- ✦ Le 23 septembre 2011 : le remboursement de la caution de 160 Euros versée par Mademoiselle Sonia BARDIN et Monsieur Matthieu BAILLET lors de la signature le 28 Novembre 2007 du bail de location d'un local communal sis à l'ancienne école, 694, rue de la Fontaine à Ochiaz.

6. Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance des affaires suivantes :

- ✓ Création de nouveaux arrêts minute à Châtillon pour faciliter l'accès aux commerces.
- ✓ Deux formations ont été organisées à la salle des fêtes des Etournelles et au stade du Nièvre à Châtillon, pour l'utilisation des défibrillateurs automatiques acquis récemment par la Commune et mis à la disposition des associations communales.
- ✓ De l'organisation des prochaines manifestations suivantes :
 - 14 décembre 2011 : la distribution par le CCAS des colis aux personnes âgées à la salle des fêtes des Etournelles.
 - 18 décembre 2011 : le traditionnel spectacle de Noël offert par la Municipalité.

A CHATILLON en MICHAILLE, le 22 novembre 2011

Le Maire
Patrick PERREARD

La Secrétaire de Séance,
Annick DUCROZET